



REFERENCE: M.Z.N.74.2009.1.OS (Notification Zone Maritime) Le 16 décembre 2009

Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
Montego Bay, le 10 décembre 1982

Dépôt par la France
d'une liste de coordonnées géographiques de points
conformément au paragraphe 2 de l'article 74 de la Convention

Le Secrétaire général des Nations Unies communique ce qui suit:

Le 5 août 2009, la France a déposé auprès du Secrétaire général...
conformément au paragraphe 2 de l'article 74 de la Convention, une liste de
coordonnées géographiques de points servant à établir le tracé des limites
extérieures de la zone économique exclusive française en Méditerranée.

Les textes du Décret n° 731466 du 3 février 1979 portant création
d'une zone économique exclusive de la France en Méditerranée, à Juan-de-Nova,
Europa et Bassas-de-Inda, et du Décret n° 21707 du 21 août 2007 portant
publication de l'accord entre la France et Madagascar portant
sur la délimitation des espaces maritimes de la France et Madagascar
Madagascar, signé à Saint-Denis le 4 avril 2005 ont été déposés
de la liste des coordonnées géographiques.

La liste des coordonnées géographiques de ces points, selon le système
géodésique WGS84.

La liste des coordonnées géographiques de points, telle que déposée
par la France, peut être consultée sur le site de la Division de la Mer
suivante: www.un.org/Depts/los/convention_agreements/convention_declarations.htm
no. 71.

S.T.

